

AR Prefecture

016-211602362-2023  
Reçu le 20/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2023\_5\_6**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Mai 2023

Présents : 17

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Participation aux frais de  
scolarité des écoles de Claix**

**Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance :** Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie les  
jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Claix a écrit à la commune informant qu'une élève habitant sur Mouthiers est scolarisée à l'école de Claix.

A titre exceptionnel, pour l'année 2022/2023, la commune de Claix demande une participation aux frais de scolarité pour cette élève.

La commune de Claix propose de participer à hauteur de 342,80€ (soit 1028.41/3 car parents séparés courant de l'année résidant sur Mouthiers et Nersac)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette participation et inscrit au budget la somme de 342,80€.**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 20/06/2023

**Le Maire,  
Michel CARTERET**

